



ARRETE 2017/154 COMPLEMENTAIRE A LARRETE 2017/149 PORTANT NOMINATION D'UN  
REGISSEUR ET DE MANDATAIRES SUPPLEANTS POUR LA SOUS REGIE DE RECETTES BILLETTERIE  
BOUTIQUE BRASSERIE  
AUPRES DU PARC ARGONNE DECOUVERTE A OLIZY PRIMAT

Le Président de la Communauté de Communes de l'ARGONNE ardennaise

Vu la délibération du conseil de communauté N° 05-12 en date du 21/02/2005 autorisant le Président à créer une régie d'avances et de recettes en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2016/088 en date du 01/02/2016, instituant une régie de recettes au Parc Argonne Découverte à OLIZY –PRIMAT ;

Vu l'arrêté 2016/089 en date du 1<sup>er</sup> février 2016 instituant une sous régie de recettes Billetterie Boutique Brasserie au sein du Parc Argonne Découverte.

Vu l'arrêté 2017/148 annulant et remplaçant l'arrêté 2016/091 portant nomination d'un titulaire et de mandataires suppléants à compter du 01/02/2016 auprès de la régie de recettes du Parc Argonne Découverte

Vu l'arrêté 2017/149 annulant et remplaçant l'arrêté 2016/092 portant nomination d'un régisseur et mandataires suppléants pour la sous régie de sous régie de recettes billetterie boutique brasserie

Vu l'arrêté 2017/154 modifiant l'arrêté 2017/149 portant nomination d'un régisseur et mandataires suppléants pour la sous régie de sous régie de recettes billetterie boutique brasserie

Vu la délibération en date du 28/05/1993 fixant le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du ..... 19.04.2017 .....

Vu l'avis conforme du régisseur en date du ..... 19.04.2017 .....

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du ..... 19.04.2017 .....

ARRETE

Art. 2 En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Eléonore GENTIL sera remplacée par Mesdames Anne FREZARD domiciliée 1 Hameau de Chenney - 08240 BAYONVILLE, Marion VUILLEMIN domiciliée 1 rue des blancs lavoirs- 08450 HARAUCOURT,



**Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**

Joëlle MOTTE domiciliée 5 cité Garcia 08400 Vouziers, M. Nicolas VILLERETTE domicilié 1 Hameau de Chenney -08240 BAYONVILLE

Et de façon exceptionnelle durant les journées des 20 et 21 avril 2017, compte tenu de l'absence imprévue de Mme Eléonore GENTIL, Mme Sarah LEFORT domiciliée 5 rue au beurre 08200 SEDAN, embauchée par L'association TRAVAIL PARTAGE

Les autres articles restent inchangés

chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art. 10 Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Madame la comptable publique
- Aux intéressés

Fait à VOUZIER le 17 AVRIL 17

Le Président

Francis SIGNORET



Transmis au contrôle de légalité le 28.04.2017



Signatures des mandataires suppléants

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Eléonore GENTIL  
Le Régisseur

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant  
Anne FREZARD

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant  
Marion VUILLEMIN

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant  
Joëlle MOTTE

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant  
Nicolas VILLERETTE

Notifié le: 20/04/17

précédé de la mention « VU POUR ACCEPTATION »

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant  
Sarah LEFORT